

# Subventions Prévention TPE

## disponibles depuis le 2 janvier 2020



 <b>air bonus</b> <small>ET SI VOUS CHANGIEZ D'AIR ?</small>	<b>Centres de contrôle technique et Garages</b> <b>293DC, 312AG, 341ZE, 501ZF (sauf 502ZH et 341ZE), 502ZH, 516 NC, 602MG, 602BC, 621ZC, 741GB, 742CB, 743BA, 746ZA</b>  <b>CMR - Fumées de moteurs diesel</b>	<b>Du 2 Janvier au 31 Décembre 2020</b> <b>Subv. à 50 % des dépenses HT avec plafond par équipement / installation (maxi total 25 000 €)</b>  Pour l'achat ou le remplacement d'un système de captage des gaz et fumées d'échappement avec capteurs adaptés ou cabine en surpression.		<b>Toutes activités*</b>	<b>Du 2 Janvier au 31 Décembre 2020</b> <b>Subv. de 50% des dépenses HT (maxi 25 000 €)</b>  Pour l'achat de filmuse à plateau rotatif, filmuse fixe à bras tournant et housseuse automatique. En option pourront être financés : l'étude du poste de travail, les convoyeurs d'approvisionnement et de sortie de ligne de filmage, enceintes ou grilles de protection, barrage immatériel de niv4, pupitre déporté, scutateur...
 <b>L'AIDE Stop Amiante</b>	<b>Entreprises dépendantes des secteurs du bâtiment, des travaux publics, du nettoyage et de la maintenance.</b> <b>Sauf SS3 "certifiées ou en cours"</b>	<b>Du 2 Janvier au 31 Décembre 2020</b> <b>Subv. à 40% des dépenses HT (maxi 25 000 €)</b>  Pour l'achat d'un aspirateur équipé d'un filtre (THE) doté d'un système de changement de sac en sécurité, Unité mobile de décontamination portée, tractée ou autonome, Dispositif de production et de distribution de l'air de qualité respirable, Masque complet à adduction d'air (ou à ventilation assistée) type TM3P, conditionné par une formation au risque Amiante par un organisme certifié ou habilité en sous-section 4.		<b>Diagnostic et Actions</b> <b>Toutes activités*</b>	<b>Du 2 Janvier au 31 Décembre 2020 (maxi 25 000 €)</b> <b>Subv. de 70% des dépenses HT</b>  Pour la formation d'une personne ressource TMS et/ou une prestation ergonomique visant à réaliser un diagnostic et un plan d'action . <b>Subv. de 50% des dépenses HT</b> Pour l'achat d'équipements, de matériels inscrits dans un plan d'action de prévention des TMS.
 <b>L'AIDE Bâtir</b> <small>&gt;&gt; POUR UN CHANTIER PLUS SÛR</small>	<b>Bâtiment et travaux publics</b> <b>CTN B et 703AD</b>	<b>Du 2 Janvier au 31 Décembre 2020</b> <b>Subv. de 40 % à 50% des dépenses HT (maxi 25 000 €)</b>  Pour l'achat d'équipements de sécurité visant à réduire les risques liés aux chutes, aux manutentions manuelles et l'hygiène <b>sauf</b> matériel de levage (GMA) + en option : coffret électrique de chantier et recette à matériaux		<b>Toutes activités*</b> <b>Sauf OF échafaudages (801ZA, 802AA, 802CA)</b>	<b>Du 2 Janvier au 31 Décembre 2020 (maxi 25 000 €)</b> <b>Subv. à 25% des dépenses HT (mini 3 000 € invest)</b>  Pour l'achat d'échafaudage sur pied ou roulant - formation associée obligatoire + en option : remorque avec rack pour le transport (1 unité max), escaliers d'accès (5 unités max)
 <b>L'AIDE STOP ESSUYAGE</b> <small>&gt;&gt; POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE COUPURE</small>	<b>Secteur de la restauration</b> <b>553 AC et 801 ZA</b>	<b>Du 2 Janvier au 31 Décembre 2020 (maxi 25 000 €)</b> <b>Subv. à 50% des dépenses HT (mini 2 000 € HT invest)</b>  Pour l'achat d'un ou plusieurs ensembles osmoseur + lave-verres équipé de trois paniers. + en option : adoucisseur, paniers suppl, antibuée, réhausse, table relevable.		<b>Coiffeurs</b> <b>930 DB</b>	<b>Du 15 janvier au 31 Décembre 2020 (maxi 25 000 €)</b> <b>Subv. à 50% des dépenses HT (mini 1 000 € invest)</b>  Pour l'achat de bacs de lavage ergo, ciseaux ergo et sèche-cheveux légers, sièges de coupe élec et hottes aspirantes
 <b>HÔTEL</b>	<b>Secteur de l'hôtellerie</b> <b>CTN D, CTN H, CTN I</b>	<b>Du 02 janvier au 31 Décembre 2020 (max 25 000 €)</b> <b>Subv. à 50% des dépenses HT (mini 2 000 € invest)</b>  Pour l'achat d'équipements permettant de faire le lit en hauteur avec une aide au houssage, de nettoyer la chambre en réduisant les postures contraignantes et l'usage de détergents chimiques. (dispositif de houssage de couettes, lève-lits à énergie autonome ou élect, nettoyeur vapeur avec options et formation associée)		<b>Toutes activités*</b>	<b>Du 2 Janvier au 31 Décembre 2020 (maxi 25 000 €)</b> <b>Subv. à 50% des dépenses HT (mini 2 000 € invest)</b>  Pour l'achat de timon(s) électrique(s) appelés aussi tireur-pousseur" électrique ou "tracteur-pousseur" et de roue(s) motorisée(s)électrique(s) avec accessoires et formation à l'utilisation de l'équipement en sécurité associée
 <b>L'AIDE Garage plus sûr</b> <small>&gt;&gt; POUR TRAVAILLER EN SÉCURITÉ</small>	<b>Secteur de la réparation automobile</b>	<b>Du 2 Janvier au 31 Décembre 2020</b> <b>Subv. à 40% des dépenses HT avec un plafond (maxi 25 000 €)</b>  Pour l'achat de fontaine biologique, système ferme de lavage automatique de pistolets à peinture, pont carrossier, démonte pneu semi-automatique avec 3ème bars et élévateur de roue associé (fixe ou mobile) pour véhicule léger.		<b>Etablissements de soins</b> <b>851AD, 853AC, 853AD</b>	<b>Du 15 février au 31 Décembre 2020 (maxi 25 000€)</b> <b>Subv. À 50% des dépenses HT (mini 2 000 € invest)</b>  Pack hygiène : sièges de douche ou bain, réhausse WC, barres d'appui Pack transfert : draps de glisse, barres de redresst, ceintures de transferts Pack mobilisation : lève-personnes sur rail, releveurs élec, fauteuils releveurs + 2 prestations de formations associées

# Subventions Prévention TPE

## disponibles depuis le 2 janvier 2020



Soudage + sûr	Toutes activités* <u>Sauf</u> 751AE, 751AG, 751BA, 751BB et 751CA	<b>Du 2 Janvier au 31 Décembre 2020 (maxi 25 000 €)</b> <b>Subv. de 20 à 40% des dépenses HT avec un plafond</b> Pour l'achat d'équipements permettant de capter à la source les émissions produites lors des opérations de soudage à l'arc utilisant les procédés MIG-MAG, TIG ou électrode enrobée : installation de captage localisé, réseau ou groupe aspirants avec rejet à l'extérieur, introduction ménachique d'air réchauffé + options : aides à la manip, postes synergiques, masques et cagoules...	<b>Aide et soin à domicile</b> 	<b>Services de soins</b> <b>851AC, 853AB</b>	<b>Du 15 février au 31 Décembre 2020 (max 25 000€)</b> <b>Subv. À 50% des dépenses HT (mini 2 000 € invest)</b> Pack hygiène : sièges de douche ou bain, réhausseur WC, barres d'appui Pack mobilisation : draps de glisse, barres de redressement, ceintures de transferts Pack transfert : lève-personnes sur rail, relevage élect, coussins Pack entretien : balais essoreurs avec manches télescopiques et seaux... + 3 prestations de formation associées
Couteau +	CTN D, CTN A, CTN E et 801ZA	<b>Du 1 Juin 2019 au 31 Décembre 2020 (maxi 25 000 €)</b> <b>Subv de 70 à 50% des dépenses HT (mini 2 000 € invest)</b> Pour le financement de formations à l'affûtage et à l'affilage, de diagnostics et d'accompagnements de la démarche du couteau qui coupe, de matériels et équipements pour le maintien du pouvoir de coupe du couteau ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans les locaux d'affûtage.	<b>Propreté +</b> 	<b>Toutes activités*</b>	<b>Du 15 février au 31 Décembre 2020 (max 25 000€)</b> <b>Subv. À 50% des dépenses HT (mini 2 000 € invest)</b> Pour l'achat de matériels manuels et d'équipements mécanisés : balais à plat, aspirateurs à poussières et brosseur, kit de nettoyage avec perches, monobosses, autolaveuses... + en option : systèmes de dilution de type centrale et pompe
L'AIDE Bois	Secteur de la construction et de la transformation du bois <b>201AF, 201BB, 203ZF, 204ZI, 361GC, 361MD, 515EG, 452JD et 454CE</b>	<b>Du 2 Janvier au 31 Décembre 2020</b> <b>Subv. de 40 à 70% des dépenses HT (maxi 25 000 €)</b> - Protecteurs et accessoires pour machines fixes (toupies, scies...) - Adaptation et ergonomie du poste de travail (rayonnages, racks, servantes, berceau par-vapeur et par-pluie, tables élévatrices, transpalettes électriques...) - Réseau d'aspiration Haute Dépression pour le captage des outils portatifs et le nettoyage des postes, - Matériel d'aide au levage, transfert et livraison (crochets, treuils, remorques.) - Équipements d'aide à la manutention sur chantier et en prévention du risque de chute de hauteur (étais, PIRL, protection de trémies...) - Aménagement et équipements de sécurité des VUL	<b>Covid 19</b> 	<b>Toutes activités* y compris les travailleurs indépendants</b>	<b>Du 14 mars au 31 Juillet 2020 (max 5 000€)</b> <b>Subv. À 50% des dépenses HT (mini 500 € invest pour les T1 et 1 000 € pour les TPE)</b> Pour le financement de mesures barrières et de distanciation sociale (plexis, cloisons, vitres, cordons...) et de mesures d'hygiène et de nettoyage (douches, toilettes, lavabos...) + masques, visières et gels hydroalcooliques uniquement si au moins une des mesures barrières et de distanciation sociale mise en place.

\* hors établissements couverts par la fonction publique territoriale ou la fonction publique hospitalière.

**Les demandes d'aide sont téléchargeables depuis le site [www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)**

<https://www.carsat-ra.fr/accueil/entreprises/je-m-informe-sur-les-risques-professionnels/connaitre-les-incitations-financieres>

► Pour nous contacter : [incitations.financieres@carsat-ra.fr](mailto:incitations.financieres@carsat-ra.fr)

La Carsat Rhône-Alpes, acteur du réseau de

